

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 2 Juin 2026

Effectif en exercice	19
Présents	17
Votants	19

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Caroline PILAN-THEVENIN, Anaïs RAMAGE, Fabienne SOLER, Nicole FITOUCHI, Isabelle BADIN, Stéphanie DURAND, Sarah SCHREIBER, Julie MARTINON,

Messieurs Olivier TISSERAND, Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Michel BOUVIER, Franck GRANGIER, Gilles GASPAROTTO, Guillaume ROLAND, Jean-Paul MARTIN, David MERCIER.

Date de convocation :

27/05/2026

Pouvoirs :

Séverine MUET donne pouvoir à Anaïs RAMAGE.

Luc GUSTA donne pouvoir à Monsieur Olivier TISSERAND

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés :

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphane RAJON

**20260602 – 06 - AFFAIRES SCOLAIRES – APPROBATION DU REGLEMENT DE
FONCTIONNEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE 2026/2027**

Rapporteur : Madame Anaïs RAMAGE

Madame RAMAGE informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'actualiser le règlement de fonctionnement du transport scolaire. Le règlement a été transmis à l'ensemble des élus avec l'ordre du jour de la séance pour une prise de connaissance.

Le règlement du transport scolaire a été revu en commission scolaire des 11 et 26 Mai 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement du transport scolaire 2026/2027 ci-annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

➤ **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement du transport scolaire 2026/2027 ci-annexé.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Stéphane RAJON



Le Maire,
Olivier TISSERAND

